

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

## Débit de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

### ARRÊTÉ N° 315-2024-CHA

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Bruno BERNARD, agissant en qualité de président du Comité des fêtes de Châtillon, Commune déléguée de Valence-en-Poitou ait l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L.333461 et L.333462 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie le samedi 03 août 2024 dans le bourg de Châtillon, à l'occasion du moules frites.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire délégué, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Payré, le 31 juillet 2024

Bruno BERNARD  
Président



### ARRÊTÉ DU MAIRE (1)

Je soussigné **Christian MINAULT, Maire délégué de la Commune déléguée de Châtillon, Commune de Valence en Poitou**

Vu l'article L.2122-28 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu la demande ci-dessus ;

### ARRÊTE :

Article unique – Monsieur **Brunon BERNARD, agissant en qualité de président du comité des fêtes de Châtillon** 86700 Valence en Poitou est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

### AVIS DU MAIRE (1)

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

Payré, le 31 juillet 2024

Le Maire délégué,  
Christian MINAULT

